

Mettre en oeuvre un projet entrepreneurial

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse : ■ **La certification concerne les futurs ou nouveaux dirigeants de TPE de tous secteurs et domaines d'activités.**

La certification proposée est transverse à double titre :

- La certification s'adresse à tous les secteurs d'activité. Les entrepreneurs accompagnés par BGE exercent une activité dans des secteurs d'activité variés : 37 % commerce, 17% service aux particuliers, 14% service aux entreprises, 14 % construction, 8% éducation, formation, santé, action sociale, 4% industrie et 6% autre.

- La certification aborde un ensemble homogène de compétences, mobilisables dans plusieurs activités professionnelles et permettant de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi. Les personnes qui bénéficient de la certification BGE, lorsqu'elles ne créent pas une entreprise mettent ces compétences au profit de leur trajectoire professionnelle.

BGE cherche à démocratiser l'acte d'entreprendre et à faire émerger de nouveaux profils de créateurs de richesse en ne se limitant pas à des représentations et en se concentrant sur l'individu et sur son potentiel entrepreneurial.

84% des personnes accueillies sont des demandeurs d'emploi (dont 16% demandeurs d'emploi de longue durée).

34 % ont un niveau infra bac.

45% des entreprises créées avec BGE le sont par des femmes, (versus 30% en moyenne nationale).

Le processus de création d'entreprise peut être un formidable vecteur d'intégration sociale et d'égalité s'il est accompagné et il constitue un véritable parcours d'apprentissage que l'entrepreneur pourra mettre au profit du projet entrepreneurial (s'il créé) mais plus largement de sa trajectoire professionnelle (s'il ne créé pas). A l'issue des formations/accompagnement BGE, le taux de placement est de 80%; 30% en création d'entreprise et 50% en emploi.

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **314**, **313**, **310**

Code(s) ROME : **M1302**

Formacode : **32047**

Date de création de la certification : **21/02/2018**

Mots clés : **Montage de projet d'entreprise**,

Identification

Identifiant : **4040**

Version du : **15/11/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **N/A**

Non formalisé :

- [Etude BGE/CEREQ - Juin 2018](#)
- [Etude de la cours des comptes - la formation des demandeurs d'emploi - Mai 2018](#)
- [Etude DGE - L'entrepreneuriat - Faits et chiffres - Novembre 2017](#)
- [Etude APCE Taux de perennité - 2013](#)
- [Rapport au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, Lever les freins à l'entrepreneuriat individuel](#)
- [Rapport de la cour des comptes - Les dispositifs-de-soutien à la création d'entreprises](#)
- [Etude OIT - France Stratégie - CDC - 2014](#)

Gestion de projet entrepreneurial ,
Entrepreneuriat , Création/reprise d'entreprise

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La certification vise la phase de construction et de lancement d'un projet de création-reprise d'entreprise.

Elle vise à doter tout porteur de projet de création ou reprise d'entreprise de compétences pour la structuration, le développement et la mise en œuvre de son projet entrepreneurial en assimilant des savoirs méthodologiques et pratiques, ainsi que des connaissances et outils essentiels pour : optimiser son potentiel entrepreneurial, élaborer et mettre en œuvre le projet de création/reprise d'entreprise et mener l'analyse à l'évaluation de toutes les dimensions du projet entrepreneurial.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Pas de lien

Descriptif général des compétences constituant la certification

Les compétences sur lesquelles la certification porte sont de trois natures :

Les compétences **entrepreneuriales** et **managériales** (détecter une opportunité, avoir une vision stratégique).

Les compétences **techniques** (déployer un argumentaire de vente, comprendre les documents comptables).

Les compétences **comportementales** (innover, être visionnaire, persévérer, rebondir).

La certification est structurée autour d'un ensemble de compétences, qui visent toutes à permettre au candidat à la création - reprise d'entreprise d'étudier les conditions de réussite du projet de création-reprise d'entreprise et de se projeter dans la mise en œuvre opérationnelle des choix dans la future entreprise :

1. Etablir les points forts et les risques liés à la faisabilité humaine d'un projet entrepreneurial en se projetant à moyen terme afin d'élaborer le projet entrepreneurial et de déterminer la stratégie à mettre en place.
2. Présenter un projet entrepreneurial de manière claire et structurée face à des parties prenantes aux enjeux différents (partenaires, décideurs) à l'aide d'un business plan abouti afin d'évaluer la rentabilité et le financement du projet.
3. Acquérir une démarche stratégique pour choisir les priorités et les objectifs d'un projet entrepreneurial en intégrant la dimension digitale afin de réussir la mise en œuvre du projet.
4. Mettre en œuvre des techniques de gestion de projet pour analyser, évaluer et conduire un projet entrepreneurial.
5. Définir et adapter les choix marketing en fonction du marché et de l'environnement pour garantir un projet entrepreneurial viable.
6. Construire une stratégie commerciale permettant d'atteindre les objectifs commerciaux fixés et mobiliser des techniques de prospection et de vente adaptées afin d'acquérir une efficacité commerciale.

Public visé par la certification

- Tout publics demandeurs d'emploi, salariés candidats à la création reprise d'entreprise, nouveaux dirigeants de TPE peu expérimentés.

7. Structurer une politique de communication adaptée aux cibles clients et aux moyens disponibles afin de rendre les produits de l'entreprise visibles et d'utiliser des outils et méthodes pertinents.

8. Décliner la stratégie digitale d'un projet entrepreneurial en actions opérationnelles pour répondre aux enjeux d'organisation et de développement de la future entreprise.

9. Etablir et maîtriser les choix juridiques du projet entrepreneurial et les impacts fiscaux et sociaux afin de sécuriser le cadre d'exploitation de la future entreprise et ajuster ce cadre à l'évolution de l'activité.

10. Analyser les conditions de réussite d'un recrutement dans un projet entrepreneurial et les axes clés de la fonction d'employeur afin d'établir les conditions d'embauche d'un salarié dans la future entreprise.

11. Elaborer une organisation administrative et comptable afin de répondre à la réglementation en vigueur et d'assurer la pérennité du projet entrepreneurial.

12. Analyser les conditions de viabilité économique et financière d'un projet entrepreneurial à court et moyen terme afin de mesurer la faisabilité économique du projet.

13. Mettre en place les méthodes, outils et indicateurs de pilotage permettant le suivi des résultats d'une entreprise afin d'atteindre ses objectifs et assurer le pilotage de la future entreprise dans de bonnes conditions.

La certification pourra faire l'objet d'une **validation partielle**.

Modalités générales

Parcours de formation

Le parcours certifiant se structure autour d'une formation en présentiel ou à distance en continu ou discontinu, d'une durée minimale de 150 heures, pouvant s'échelonner sur 6 mois au maximum et assurée par les structures locales BGE.

Le parcours de formation est susceptible d'être adapté par les structures locales aux réalités des territoires.

Un positionnement à l'entrée pourra être réalisé pour adapter le parcours de formation à la situation du bénéficiaire.

Modalités pédagogiques

Le support du parcours de formation est construit autour du couple personne/projet entrepreneurial :

- La démarche de construction du projet entrepreneurial du stagiaire relève d'une mise en situation « permanente » et est au service de l'acquisition, du développement et de la validation des compétences.
- Les transferts de savoirs assurés développent la posture entrepreneuriale du stagiaire et nourrissent la structuration du projet d'entreprise.

Le stagiaire est amené à réaliser en parallèle des sessions de regroupement, des démarches relatives à son projet. Les résultats obtenus dans ces démarches permettent à la fois de progresser dans la structuration du projet (benchmark, étude des aspects réglementaires, étude de l'offre marketing et commerciale...) et de valider des compétences dans une mise en situation et un contexte.

Une évaluation systématique des acquis hors mise en situation à travers le projet (cf. modalités d'évaluation) permet de garantir l'acquisition de savoirs qui n'ont pas pu être mis en œuvre directement sur le projet. En effet, l'enjeu est d'outiller l'entrepreneur à court terme (répondre à ses besoins immédiats)

mais aussi à moyen terme pour qu'il soit en capacité de réagir aux situations futures.

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Mieux comprendre l'entreprise, ses fonctions et ses réalités, sa place dans l'environnement et sur le territoire,
Maîtriser les étapes de la création reprise d'une entreprise,
Comprendre l'écosystème entrepreneurial, ses acteurs et leur rôle respectif,
Evaluer sa capacité à mener un projet entrepreneurial, à assumer au quotidien une vie d'entrepreneur,
Mesurer l'adéquation entre son profil, son parcours, ses motivations... et le projet envisagé
Développer ses compétences dans les domaines du marketing, de la gestion, du droit, de la finance, de la communication digitale...
Valider les compétences acquises et repérer le cas échéant les besoins complémentaires de formation
Etre encouragé dans sa capacité à entreprendre, développer sa posture entrepreneuriale
Structurer son projet entrepreneurial
Mesurer les conditions de faisabilité de son projet entrepreneurial,
Créer une entreprise sur des bases solides et se sentir outillé pour en assurer le meilleur pilotage
Comprendre le cas échéant les raisons qui ne permettent pas la mise en œuvre du projet entrepreneurial,
Retrouver plus facilement un emploi grâce à des compétences acquises, à une dynamique engagée et à un réseau développé,
Disposer d'une certification supplémentaire pour favoriser son insertion professionnelle.

Pour l'entité utilisatrice

Entreprise créée

une plus grande chance de réussir, une pérennité augmentée,
une jeune entreprise plus agile, capable de se (re)positionner,
un potentiel développement favorisé,
une intégration dans un réseau d'entrepreneurs.

Entreprise employeuse

un salarié doté d'une meilleure culture économique et d'une bonne appréhension de l'entreprise,
un salarié plus qualifié et potentiellement en posture d'entreprendre dans l'entreprise,
un salarié plus réaliste concernant les questions de modèle économique et de marché,
un salarié plus en prise avec les données et contraintes de l'environnement.

Financeurs de la certification

une certification à double vocation ; la montée en compétences sur l'ensemble des domaines de la certification, mais aussi l'employabilité,
un taux de placement élevé,
une validation de compétences transversales,
des parcours professionnels sécurisés.

Evaluation / certification

Pré-requis

Prérequis pour accéder à la formation préparant à la certification : aucun.

Prérequis pour accéder à la certification (épreuves évaluatives et jury) : parcours de formation de 150 heures minimum.

NB : le positionnement à l'entrée du parcours permet d'adapter le parcours de formation à la situation du bénéficiaire.

Centre(s) de passage/certification

- Le certificateur est BGE réseau. BGE réseau délègue aux associations locales BGE la

Compétences évaluées

Toutes les compétences ont été évaluées.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

N/A

préparation et le passage de la certification.

- http://bge.asso.fr/pages/NOS_IMPLANTATIONS/

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

Chaque compétence peut faire l'objet d'une validation indépendante.

Le candidat dispose de 3 années complètes pour valider l'ensemble des compétences évaluées. **Toutes les compétences doivent être validées pour obtenir la certification.**

Durée de validité des composantes acquises :

3 ans

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

3 ans

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de compétences

Plus d'informations

Statistiques

En 2017, le réseau BGE c'est :

- 89504 personnes accueillies
- 21 000 personnes ayant testé leurs motivations et leurs idées
- 14 004 jeunes sensibilisés en milieu scolaire
- 44727 parcours d'accompagnement-formation
- 14 218 entreprises créées
- 24028 nouveaux emplois créés
- 26040 chefs d'entreprise appuyés dans leur développement

Autres sources d'information

<http://www.bge.asso.fr/>